

# LE PLAN CAFÉTÉRIA ET L'INDISSOCIABLE NOTION DE RÉMUNÉRATION

MARIE-LISE POTTIER

*Legal Advisor, Secrétariat social Securex*



Wolters Kluwer

Date de fin de production : 28 septembre 2018.

Editeur responsable : Paul De Ridder

© 2018 Wolters Kluwer Belgium SA  
Zénobe Gramme (bâtiment G)  
Square des Conduites d'Eau 9-10  
4031 Liège

**Service clientèle et adresse de correspondance :**

Motstraat 30  
2800 Malines  
Tél. : 015 78 76 00  
client.BE@wolterskluwer.com  
www.wolterskluwer.be

Hormis les exceptions expressément fixées par la loi, aucun extrait de cette publication ne peut être reproduit, introduit dans un fichier de données automatisé, ni diffusé, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation expresse et préalable et écrite de l'éditeur.

D/2018/2664/042  
ISBN 978-94-03-00802-8  
BP/ENDRSOC-BI18004

# TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

<b>Introduction</b>	V
<b>PARTIE 1<sup>RE</sup> LA NOTION DE RÉMUNÉRATION</b>	<b>1</b>
<b>1. La notion de rémunération et le droit du travail</b>	<b>1</b>
1.1. Pas de définition univoque en droit du contrat de travail	2
1.2. Une définition taillée par la doctrine et la jurisprudence pour le contrat de travail	4
1.3. La conversion en avantages en nature au regard de la protection de la rémunération	5
1.4. Les retenues autorisées au regard de la protection de la rémunération	8
<b>2. La notion de rémunération et le droit de la sécurité sociale</b>	<b>10</b>
2.1. Une définition affinée par la doctrine et la jurisprudence	12
2.1.1. Le travailleur doit avoir droit à la rémunération	13
2.1.2. En raison de son engagement	14
2.2. Une définition forgée au fil du temps	17
2.2.1. Extension de la définition	17
2.2.2. Limitation de la définition	20
<b>3. La notion de rémunération et le droit fiscal</b>	<b>29</b>
3.1. Avantages de toute nature	30
3.1.1. Prêt consenti sans intérêt ou à un taux d'intérêt réduit	31
3.1.2. Mise à disposition gratuite d'immeubles ou de parties d'immeubles	31
3.1.3. Disposition gratuite d'une seule pièce	33
3.1.4. Fourniture gratuite du chauffage et de l'électricité utilisée à des fins autres que le chauffage	33
3.1.5. Disposition gratuite de domestiques, ouvriers domestiques, jardiniers, chauffeurs, etc.	34
3.1.6. Avantages recueillis par le personnel domestique	34
3.1.7. Fourniture gratuite de la nourriture aux gens de mer et aux ouvriers de la construction en raison de l'éloignement du chantier	34
3.1.8. Repas sociaux fournis gratuitement	34
3.1.9. Utilisation à des fins personnelles d'un véhicule visé à l'article 65 du Code des impôts sur les revenus 1992 mis gratuitement à disposition (voiture de société)	35

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.1.10.	Utilisation à des fins personnelles d'un PC, d'une tablette, d'une connexion internet, d'un téléphone mobile ou d'un abonnement de téléphonie fixe ou mobile mis gratuitement à disposition	35
3.1.11.	Autres avantages de toute nature	36
3.2.	Le point particulier des droits d'auteur	36
3.3.	Les revenus exonérés	40
3.3.1.	Quelques explications supplémentaires	45
3.3.1.1.	Remboursement des frais de déplacement	45
	A. Transports publics en commun	46
	B. Transports collectifs organisés	47
	C. Les autres moyens de transport	50
	D. Tableau récapitulatif	52
	E. Exemples	53
3.3.1.2.	Les avantages sociaux	55
3.3.1.3.	L'indemnité kilométrique	58
3.3.1.4.	Les titres-repas, les chèques-sport et culture et les éco-chèques	59
	A. Les titres-repas	59
	B. Les chèques-sport et culture	59
	C. Les éco-chèques	60
4.	<b>Tableau récapitulatif</b>	61

## **PARTIE 2 LE PLAN CAFÉTÉRIA EN TANT QUE TEL** 63

1.	<b>Les limites du plan cafétéria : tout n'est pas permis</b>	65
1.1.	Le respect du salaire minimum et la protection de la rémunération	66
1.2.	La norme salariale	68
1.3.	L'interdiction de l'évitement fiscal	74
1.4.	L'interdiction de l'abus de droit social	75
1.5.	La réglementation sur la discrimination	75
2.	<b>Les étapes à suivre pour instaurer un plan cafétéria</b>	80
2.1.	Déterminer la forme du plan cafétéria souhaitée	80
	2.1.1. Plan limité à une catégorie salariale	81
	2.1.2. Plan déterminé par le profil du travailleur	81
	2.1.3. Plan <i>reward/bonus</i>	82
	2.1.4. Plan cafétéria vertical et horizontal	82
2.2.	Identifier les avantages composant le plan cafétéria	83
	2.2.1. Points d'attention en matière de conversion d'un avantage	84
	2.2.2. Les outils de financement du plan cafétéria	86

2.2.2.1.	Le sacrifice salarial	87
2.2.2.2.	La prime de fin d'année (13 <sup>e</sup> mois)	88
2.2.2.3.	La conversion d'un avantage existant	88
2.2.2.4.	Un bonus flexible	88
2.2.2.5.	Des jours de congés extra-légaux	89
2.2.2.6.	Un déclassement de la voiture de société (ou voiture cafétéria)	89
2.2.3.	Les outils pour dépenser le budget plan cafétéria	89
2.3.	Déterminer le mode de fonctionnement du plan cafétéria	89
2.3.1.	La durée dans le temps du plan cafétéria	90
2.3.2.	Le mode de valorisation des avantages	91
2.4.	Interroger l'ONSS et effectuer un <i>ruling</i> fiscal	91
2.5.	Se ménager une documentation exhaustive	93
2.5.1.	Sondage préalable des travailleurs	94
2.5.2.	La participation des instances syndicales	94
2.5.3.	Information exhaustive préalable des travailleurs	94
2.5.4.	Le consentement du travailleur doit être exprimé	95
2.5.5.	Mise en place d'un outil de gestion du plan cafétéria	96
2.6.	Évaluation périodique du plan cafétéria	96
2.7.	Autres remarques	97
<b>3.</b>	<b>Quelques principes à garder en tête pour l'élaboration d'un plan cafétéria</b>	<b>98</b>

<b>PARTIE 3</b>	<b>EXEMPLES D'AVANTAGES QUI POURRAIENT FAIRE PARTIE DU BUDGET PLAN CAFÉTÉRIA</b>	<b>99</b>
<b>1.</b>	<b>Les options sur actions/warrants</b>	<b>99</b>
1.1.	Le traitement fiscal	99
1.1.1.	Moment auquel l'avantage imposable existe	100
1.1.2.	Montant de l'avantage imposable	100
1.1.3.	Disproportion par rapport à la rémunération normale	102
1.2.	Le traitement social	103
1.3.	Restriction dans le cadre d'un plan cafétéria	104
<b>2.</b>	<b>Les allocations familiales extra-légales</b>	<b>104</b>
2.1.	Le traitement fiscal	106
2.2.	Le traitement social	107
2.3.	Restrictions dans le cadre du plan cafétéria	108
<b>3.</b>	<b>L'allocation de mobilité</b>	<b>109</b>
3.1.	Champ d'application	110
3.2.	Définition	110

## TABLE DES MATIÈRES GÉNÉRALE

3.3.	Mise en œuvre et conditions	111
3.4.	Conséquences juridiques de l'allocation de mobilité	112
3.5.	Durée de l'allocation de mobilité	113
3.6.	Montant de l'allocation de mobilité	113
3.7.	Le traitement fiscal	114
3.8.	Le traitement social	115
3.9.	Restrictions dans le cadre du plan cafétéria	115
3.10.	Sanctions	115
<b>4.</b>	<b><i>Cash for bike</i></b>	116
4.1.	Le traitement fiscal	117
4.2.	Le traitement social	117
<b>5.</b>	<b>Les congés extra-légaux</b>	118
5.1.	Le traitement fiscal et social	120
5.2.	Restriction dans le cadre du plan cafétéria	120
<b>PARTIE 4</b>	<b>DEUX EXEMPLES DE PLANS CAFÉTÉRIA</b>	121
1.	Le système de points à échanger de BNP Paribas Fortis	121
2.	Le plan de mobilité de Proximus	123
<b>CONCLUSION</b>		125